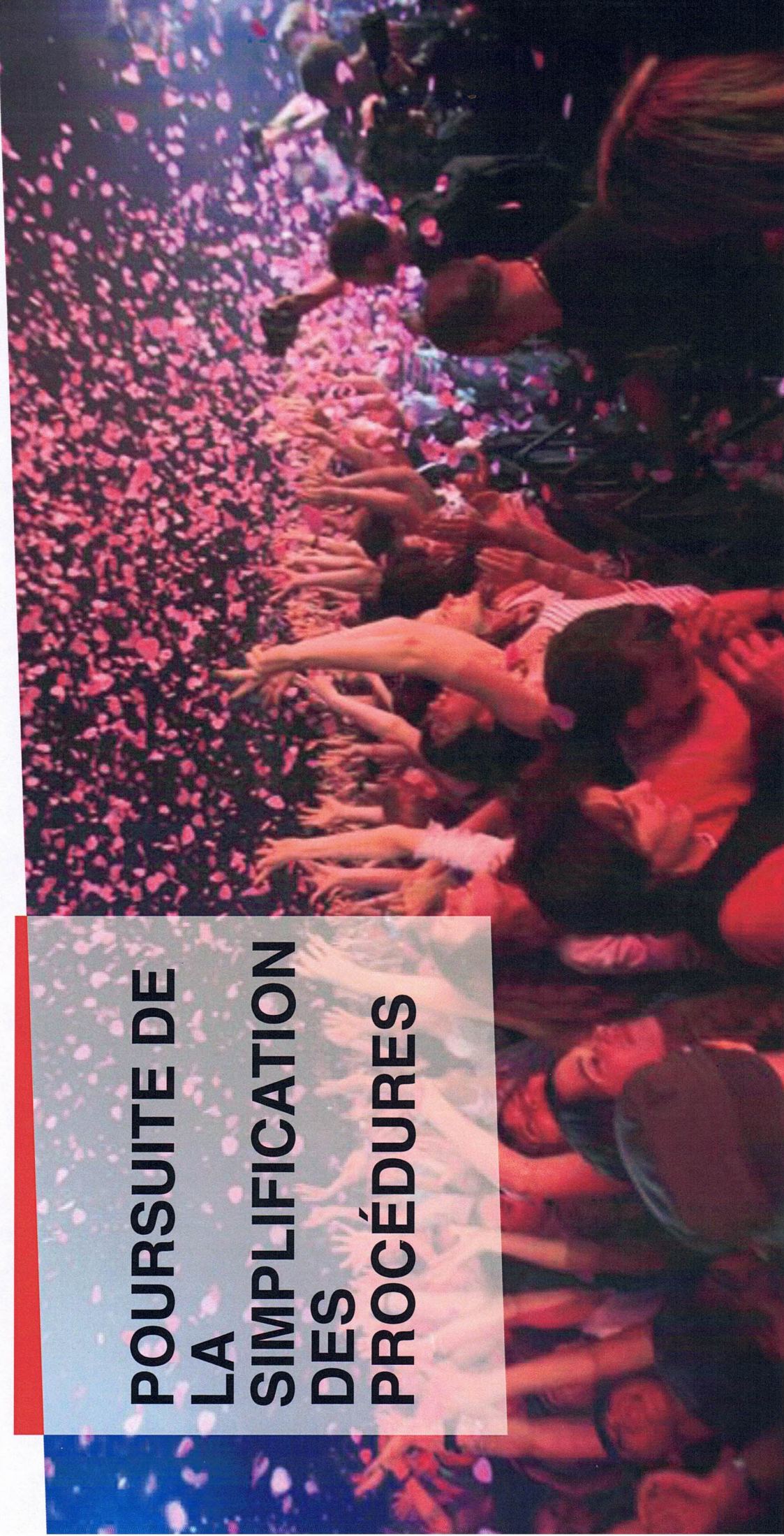




**NOUVEL ACCORD
DE PARTENARIAT**

**MANIFESTATIONS
OCCASIONNELLES**

POURSUITE DE LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES



LES FORFAITS PETITES SÉANCES OCCASIONNELLES



Les grandes lignes :

1) Mettre en œuvre un seul forfait au lieu de 3 (concerts, bals, repas en musique)

→ Forfait « musique attractive »

2) Mettre en œuvre des forfaits au lieu du calcul au pourcentage avec demande de remise des recettes et dépenses

→ Forfait « séances mixtes »

c'est-à-dire faisant appel en plus de la musique à des œuvres autres que musicales (par exemple ballets, sons et lumières, spectacles de cirque, spectacles historiques)

→ Forfait « musique d'accompagnement et audiovisuel »
pour les projections de films notamment

3) Maintien du forfait « événement avec musique en fond sonore »

Forfait « musique de sonorisation »

À noter, l'accès
au paiement sur
le portail sacem.fr
pour tous ces
forfaits

RAPPEL DES BARÈMES ACTUELS



POURSUITE DE LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES EXISTANTES

Séances au pourcentage

CONCERTS, SPECTACLES, SÉANCES DANSANTES

concerts et spectacles de variété spectacles d'humour concerts de musique symphonique folklorique et traditionnelle bals séances dansantes comédies musicales spectacles musicaux repas en musique

TAUX 11%

SPECTACLES À PLURALITÉ DE GENRE ARTISTIQUE

ballets spectacle chorégraphiques manifestations sportives avec musique synchronisée spectacles de cirque présentation de mode projections de film avec orchestre spectacles de prestidigitation sons et lumières spectacles historiques feux d'artifice corsos cavalcades

TAUX 5,5%

AUDIOVISUEL, SPECTACLES AVEC MUSIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

projections audiovisuelles corridas novillas et courses landaises manifestations sportives avec accompagnement musical feux d'artifice sans synchronisation avec la musique musique de scène repas avec simple musique de fond (musique enregistrée)

TAUX 2,5%

RAPPEL DES BARÈMES ACTUELS



POURSUITE DE LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES EXISTANTES

Séances au forfait

CONCERTS
SPECTACLES
SÉANCES
DANSANTES

BD ≤ 3000€
Prix ≤ 20€

REPAS EN MUSIQUE

Prix ≤ 40€
Participants ≤ 250

forfaits en euros HT par manifestation				
Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC			
	JUSQU'À 1000 €	jusqu'à 1500 €	jusqu'à 2000 €	jusqu'à 3000 €
Séances sans recettes	40,55	65,91	106,46	177,44
jusqu'à 6 €	65,91	85,17	131,82	221,8
jusqu'à 12 €	85,17	131,82	177,44	266,17
jusqu'à 20 €	131,82	177,44	218	332,71

forfaits en euros HT par manifestation				
Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC			
	JUSQU'À 1000 €	jusqu'à 1500 €	jusqu'à 2000 €	jusqu'à 3000 €
Séances sans recettes	40,55	65,91	85,17	186,29
jusqu'à 6 €	65,91	85,17	131,82	266,16
jusqu'à 12 €	131,82	177,44	218	294,99
jusqu'à 20 €	217,34	263,62	309,26	389,27

forfaits en euros HT par manifestation				
Prix du couvert (service compris)	Nombre de convives			
	JUSQU'À 100	jusqu'à 150	jusqu'à 200	jusqu'à 250
jusqu'à 15 €	40,55	65,91	85,17	133,08
jusqu'à 22 €	65,91	116,6	157,16	239,56
jusqu'à 30 €	76,04	152,1	218	310,53
jusqu'à 40 €	96,32	192,65	263,62	390,36

Montants TRP
soit TG -20% -12,5%

BARÈMES A COMPTER DE 2020

POURSUITE DE LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES EXISTANTES

1 grille forfaitaire pour chacun des 3 barèmes au pourcentage

CONCERTS,
SPECTACLES,
SÉANCES
DANSANTES

concerts et spectacles de
variété spectacles d'humour
concerts de musique
symphonique folklorique et
traditionnelle bals séances
dansantes comédies musicales
spectacles musicaux

Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	forfaits en euros HT par manifestation (musique vivante)									
	Montant du budget des dépenses TTC									
	JUSQU'À 1 000 €		jusqu'À 1 500 €		jusqu'À 2 000 €		jusqu'À 3 000 €			
	TG	TRP	TG	TRP	TG	TRP	TG	TRP	TG	TRP
Séances sans recettes	60,00	42,00	94,64	66,25	137,60	96,32	229,32	160,53		
jusqu'à 6 €	94,64	66,25	144,88	104,89	207,48	150,21	350,36	253,66		
jusqu'à 12 €	149,24	108,05	222,05	160,76	283,93	205,56	414,06	299,78		
jusqu'à 20 €	225,21	163,05	316,69	229,28	378,57	274,09	519,16	375,87		

Réduction maintenue à 12,5%
9,5% sur les autres montants

1 grille forfaitaire pour chacun des 3 barèmes au pourcentage

SPECTACLES À PLURALITÉ DE GENRE ARTISTIQUE

ballets spectacle
 chorégraphiques
 spectacles de cirque
 présentation de mode
 projections de film avec
 orchestre spectacles de
 prestidigitation sons et lumières
 spectacles historiques feux
 d'artifice corsos cavalcades

forfaits en euros HT par manifestation (musique vivante)								
Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	JUSQU'À 1 000 €		jusqu'à 1 500 €		jusqu'à 2 000 €		jusqu'à 3 000 €	
	TG	TRP	TG	TRP	TG	TRP	TG	TRP
Séances sans recettes	60,00	42,00	75,99	53,19	102,58	71,80	143,61	100,53
jusqu'à 6 €	75,99	53,19	91,18	66,02	118,54	85,82	171,88	124,44
jusqu'à 12 €	106,38	77,02	127,65	92,42	153,19	110,91	199,14	144,18
jusqu'à 20 €	148,93	107,82	178,72	129,39	214,46	155,27	257,35	186,32

Réduction maintenue à 12,5%
9.5% sur les autres montants

BARÈMES A COMPTER DE 2020



Autres dispositions :

Limitation liée aux recettes

→ Au-delà de 7500€ de recettes, la Sacem peut appliquer la tarification proportionnelle

Un nouveau « forfait de base » pour les séances au pourcentage

→ Le forfait de base est désormais basé sur la grille forfaitaire

Droits provisionnels

→ Si les documents nécessaires au calcul des droits d'auteur ne sont pas remis par l'organisateur, la Sacem pourra facturer des droits provisionnels, à parfaire après remise des documents en question. Ils seront calculés sur la base des éléments dont la Sacem aura pu avoir connaissance, ou à défaut seront égal à trois fois le montant du forfait le plus élevé de la grille

Manifestations sportives

→ Les manifestations sportives font l'objet de règles spécifiques et ne sont plus dans le périmètre du nouvel accord « Manifestations occasionnelles - concerts, spectacles, séances dansantes, événements en musique ».

En musique de sonorisation

Manifestation occasionnelle

→ Le barème ne change pas :

- Manifestations commerciales, récréatives, culturelles, sportives, socioprofessionnelles, politiques... avec entrée gratuite : 75,36€ ht (TG) / 54,86€ ht (TRP) par jour
- Sonorisation de stands, de rues : 75,36€ ht (TG) / 54,86€ ht (TRP) par semaine
- Manifestations commerciales, récréatives, culturelles, sportives, socioprofessionnelles, politiques... avec entrée payante :

Forfaits en euros HT par jour			
Capacité de l'enceinte	TG	TRP	
Jusqu'à 3 000 spectateurs	102,76	74,81	
Jusqu'à 10 000 spectateurs	154,82	112,71	
Jusqu'à 50 000 spectateurs	246,62	179,54	
Jusqu'à 100 000 spectateurs	411,03	299,23	

TRP à -9%

Gestion des adhésions :

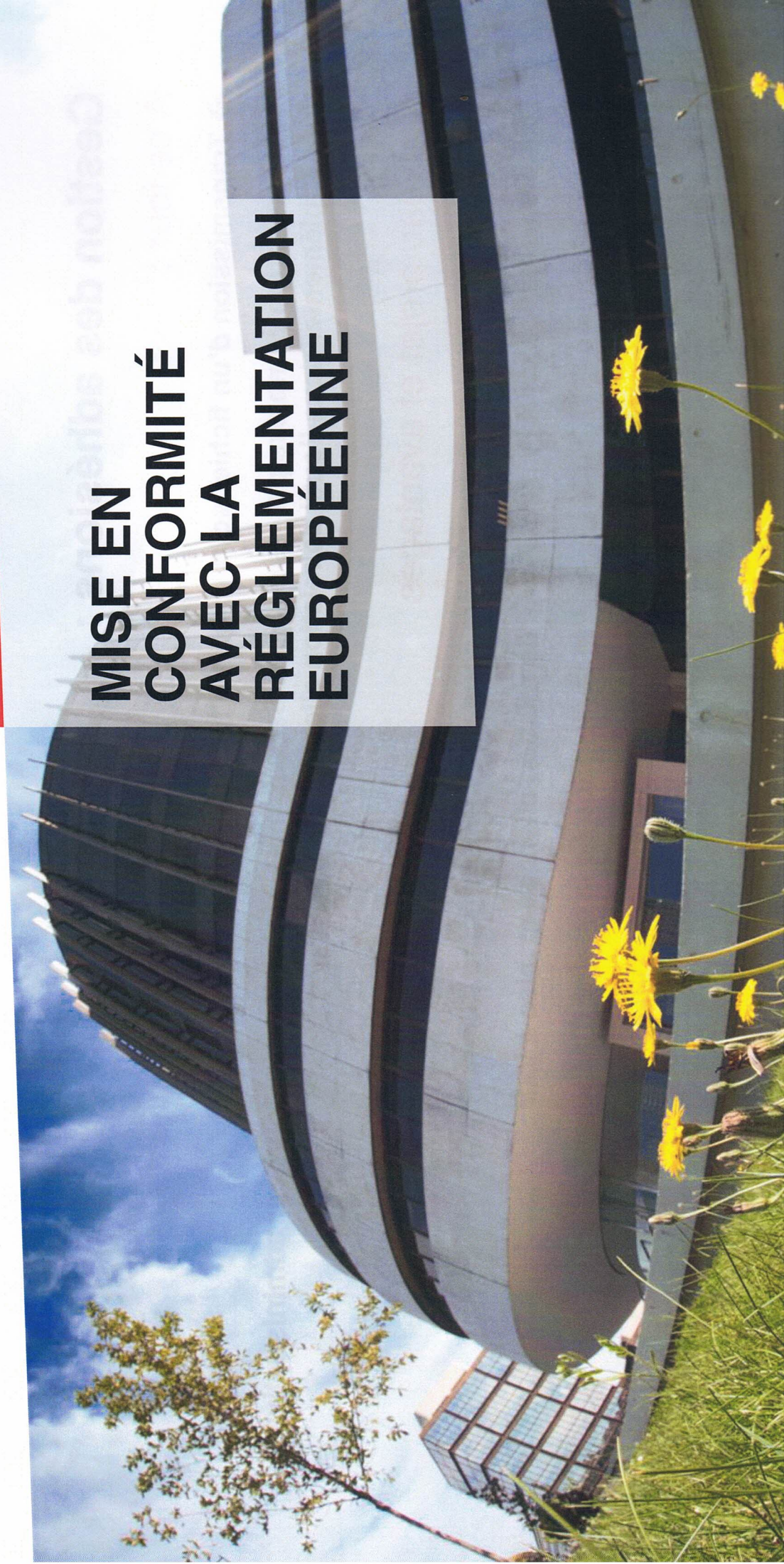
À ce jour :

- Transmission d'un fichier sous Excel de façon périodique
- Consultation complexe par les équipes Sacem, mise à jour décalée, lourdeur administrative pour implémenter dans l'outil de relation client

Nouveau projet et avantages

- Transmission régulière des fichiers sous une forme précise (Siren, RNA)
- Implémentation directe dans l'outil de relation client avec mise à jour
- Fin des litiges ou difficultés liées à la vérification de la qualité d'adhérent
- Fin des demandes téléphoniques ou écrites de justificatifs ou de vérifications

**MISE EN
CONFORMITÉ
AVEC LA
RÉGLEMENTATION
EUROPÉENNE**



DIRECTIVE EUROPÉENNE DU 26/02/2014

• •
MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION
EUROPÉENNE

Alignement des réductions adhérent

- La Directive (+ transparence + non discrimination + respect renforcé des règles juridiques, comptables, fiscales)
- Rationalisation globale des réductions offertes par la Sacem à ses clients
- Comparatif des réductions accordées dans des secteurs approchants

Évolution de la réduction adhérent et du dispositif EP/IG

- La réduction Education Populaire ne sera octroyée qu'aux associations reconnues comme telles *intuitu personae* et non plus par le biais d'une adhésion à une fédération reconnue EP
- La réduction adhérent est de 9%. Elle passe à 9,5% si l'association adhérente est agréée EP
- La réduction Education Populaire seule sera ramenée au même niveau que la réduction « intérêt général », soit 5%
- La réduction IG est accordée que les manifestations soient gratuites ou payantes (nouveau)
- Projet d'alignement sur plusieurs années (cf. page suivante)

DIRECTIVE EUROPÉENNE DU 26/02/2014

• • MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

RÉDUCTION ADHÉRENT FORFAITS

① la réduction de 12,50 % est maintenue pour les manifestations modestes (séances sans recette, ou dont le prix n'excède pas 6 € et le budget des dépenses 1000 €).

② la réduction diminue pour les autres manifestations, à compter de 2021

ANNÉE	RÉDUCTION ADHÉRENT
2019	12,5 %
2020	12,5 %
à partir de 2021	9,5 %

RÉDUCTION ADHÉRENT DROITS PROPORTIONNELS (%)

La réduction évolue comme suit :

ANNÉE	RÉDUCTION ADHÉRENT Fédération non-EP	RÉDUCTION ADHÉRENT Fédération EP
2019	10 %	12,5 %
2020	10 %	11,5 %
2021	10 %	10,5 %
à partir de 2022	9 %	9 %
Si adhérent EP en nom propre	9,5 %	9,5 %

MERCI !

Depuis 1851

Les droits d'auteur

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem